

**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 080310 Création
Cons consul seniors**

Séance du **10 MARS 2008**

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,
DUMONGH, DEHONT, Echevins.
~~Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative.~~
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
~~DUPONT~~, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,
VRANKEN, ~~DRUINE~~, Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

**S.P. n° 3 - PARTICIPATION : Création d'un Conseil consultatif des seniors – approbation -
Décision**

Le Conseil Communal, en séance publique ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1122-32 et L1122-35 ;

Vu l'appel à projets du 22 mai 2007 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en vue de la mise en place de conseils consultatifs des aînés ;

Considérant que cet appel à projets vise à encourager le dialogue et l'échange intergénérationnels, de même que la participation effective des aînés aux réflexions et décisions prises au sein de la commune ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 juin 2007 décidant d'approuver le projet de candidature de la commune dans le cadre de cet appel à projets du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 décembre 2007 octroyant à la commune de Pont-à-Celles une somme de 2.500 € destinée à couvrir les frais occasionnés sans le cadre de la mise en place et/ou des activités d'un conseil consultatif des aînés ;

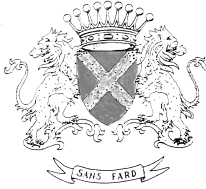
Considérant qu'il y a donc lieu de créer un Conseil consultatif des seniors et d'en arrêter le Règlement d'ordre intérieur ;

Vu le projet de Règlement d'ordre intérieur proposé par le Collège communal ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 080310 Création
Cons consul seniors**

Séance du **10 MARS 2008**

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.
Mme et MM. MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,
DUMONGH, DEHONT, Echevins.

~~Monsieur Carl LUKALU, Président du CPAS
siégeant avec voix consultative.~~

Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,
~~DUPONT~~, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,
VRANKEN, ~~DRUINE~~, Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

**S.P. n° 3 - PARTICIPATION : Création d'un Conseil consultatif des seniors – approbation -
Décision**

Article 1

De créer un Conseil consultatif des seniors.

Article 2

D'en approuver le Règlement d'ordre intérieur, tel que repris en annexe.

Article 3

Copie de la présente délibération est transmise :

- au Secrétaire communal ;
- au Receveur communal ;
- au service Participation.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,
(s) G. CUSTERS.

Le Président,
(s) J-M BUCKENS

Le Secrétaire Communal,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Bourgmestre ff,

G. CUSTERS.

J-M BUCKENS.